



**DELIBERATION**

N° CP\_2019\_03\_032

**COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**REUNION DU 5 MARS 2019**

**Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS**

---

SERVICE : Cabinet

---

**OBJET : Contribution du Conseil départemental de la Haute-Vienne au grand débat national**

---

Elu(s) présent(s) : M. ARCHER, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. ALLARD, excusé, a donné délégation de vote à Mme LHOMME-LEOMENT ; Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, excusée, a donné délégation de vote à M. LEBLOIS ; M. HANUS, excusé, a donné délégation de vote à Mme JARDEL.

## **PRESENTATION SYNTHETIQUE**

Le Président de la République a mis en œuvre un grand débat national du 15 janvier au 15 mars 2019, afin de trouver des solutions aux problèmes soulevés lors du mouvement des gilets jaunes dont la revendication première était liée au pouvoir d'achat. Chacun est appelé à contribuer soit en participant à l'une des réunions organisées sur le territoire, soit directement sur la plateforme numérique dédiée. Quatre thèmes sont proposés au débat : la transition écologique, la fiscalité et les dépenses publiques, la démocratie et la citoyenneté et l'organisation de l'Etat et des services publics.

En date du 21 février, le Président de la République a réuni les Présidents des Conseils départementaux à l'Élysée afin d'entendre la voix des Départements dans le cadre de ce temps participatif.

Enfin, au regard des implications de notre collectivité dans chacun des sujets soumis aux débats, il apparaît important que nous y portions une contribution.

### **INCIDENCES BUDGETAIRES**

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				
Recettes				

## **RAPPORT**

### La transition écologique :

Chacun est aujourd'hui convaincu qu'il est nécessaire de modifier nos comportements pour préserver notre environnement. Les changements climatiques s'imposent à nous et sans réaction de notre part, ils ne seront pas supportables pour l'humanité dans les années à venir.

Cette prise de conscience globale ne peut pas être à l'origine de mesures punitives. Il faut graduer les efforts, et singulièrement dans les objectifs en termes d'émission de CO2 en fonction des zones géographiques. Il est en effet plus facile d'emprunter les transports en commun lorsqu'on vit et travaille dans une zone urbaine que lorsqu'on habite en zone rurale. Cette différence a été à l'origine de l'incompréhension de la hausse des carburants et du 80 km/h.

Les collectivités locales, dont le Département de la Haute-Vienne, sont engagées dans la transition écologique et nous avons mis en place de nombreux dispositifs pour permettre le nécessaire développement auquel chacun peut prétendre dans le respect de l'environnement en matière de déplacement, de construction de bâtiments ou d'infrastructures ou encore en soutenant l'agriculture biologique ou en favorisant les démarches zéro pesticides...

### La démocratie et la citoyenneté :

Il faut redonner de la vigueur au dialogue social pour permettre une meilleure prise en compte des besoins et attentes des salariés du secteur privé ou des agents de la fonction publique. Les organisations syndicales doivent redevenir les acteurs du dialogue social.

Chaque citoyen dispose de la possibilité de peser sur le débat public, via le monde associatif, via les réseaux sociaux ou dans les échanges directs avec les élus locaux qui tous tiennent en proximité des permanences. Pour autant, il est indispensable de remettre le vote au centre de cette citoyenneté. C'est par le vote que les citoyens s'expriment, valident ou déjugent les élus et leurs actions. Néanmoins, la seule démocratie représentative ne suffit plus aujourd'hui, c'est pourquoi beaucoup d'élus ou de collectivités ont initié des démarches de démocratie directe qui permettent de garder un lien permanent avec les électeurs et d'amender parfois les politiques construites.

Enfin sur la représentation des territoires et des citoyens au Parlement, vouloir en réduire le nombre est populiste et démagogique. Si une dose de proportionnelle pourrait permettre aux chambres d'être dans leurs compositions plus conformes aux choix des électeurs, la réduction du nombre de parlementaires reviendrait une nouvelle fois à faire peser l'effort de la réduction sur les seuls territoires ruraux, qui de fait seraient sous-représentés sans prise en compte des problématiques de densité et d'étendue géographique.

## L'organisation de l'Etat et les services publics :

Notre République est décentralisée. C'est la base et l'ADN de notre organisation républicaine, reprise dans la Constitution, c'est la raison pour laquelle les communes, les départements et les régions y sont inscrits.

Ces dernières années, les collectivités locales ont connu des évolutions importantes tant sur leurs périmètres géographiques que sur leurs compétences au travers des lois MAPAM et NOTRe. La nouvelle carte intercommunale, l'incitation à la fusion des communes, le nouveau découpage des cantons, la nouvelle carte régionale, les périmètres ont tous été vers l'agrandissement de territoires d'administration et d'élection des élus locaux.

Si rien ne démontre aujourd'hui que les fusions permettent de faire des économies, il est certain qu'elles éloignent les citoyens du lieu de prise de décision, dénaturant ainsi le fondement de la décentralisation.

Concernant les compétences, il est indispensable d'achever le travail engagé sur leur clarification. Les compétences dites partagées induisent du flou, donc des blocages, dans la mise en œuvre des chefs de filât. Par exemple, les Départements doivent se voir confortés dans leurs rôles sociaux et la gestion du FSE par ces derniers doit être sacralisée dans la loi. Il en est de même pour l'ingénierie dans le cadre de la solidarité territoriale.

Nous n'avons pas trop de communes en France et les élus municipaux, majoritairement bénévoles, sont une chance pour notre pays et notre République. Les conseils municipaux, y compris dans les zones ultra-rurales, concourent à la vie des communes et au lien social. Réduire le nombre de communes pour remédier au présumé manque de vocation n'est pas une solution. Les fusions ne devraient pas se faire sans une réelle volonté des habitants des communes. La promesse de dotations bonifiées biaise parfois la décision. Pointer du doigt la perte de compétences ou de moyens n'est pas non plus une motivation saine pour fusionner des Communes.

Les EPCI ont été créés pour permettre de mutualiser et de réaliser à plusieurs. Le retour à cette pratique originelle est indispensable, les EPCI n'étant pas des collectivités mais des lieux de mutualisation et de coconstruction volontaire.

Il convient de réhabiliter le rôle et la place des communes et des élus municipaux. C'est la base même de notre République. La commune est la cellule de base de la démocratie locale, les élus municipaux l'incarnent au plus près de nos concitoyens.

Il convient aussi de réhabiliter la collectivité départementale. Les conseils départementaux sont les derniers remparts contre l'exclusion. Ils sont le lien entre les territoires ruraux et les territoires urbains. L'idée que les départements ne seraient pas utiles en zone urbaine est la négation de la raison d'être de notre collectivité dont l'essence est la péréquation.

Le rôle de proximité des élus départementaux n'est plus à démontrer. Ils connaissent le terrain, au plus près des préoccupations de nos compatriotes comme les maires. Le baromètre Opinion Way de décembre 2009 à décembre 2018 démontre que les élus départementaux sont toujours situés juste sous les élus municipaux pour la confiance qui leur est accordée. La nouvelle donne régionale a conforté ce rôle de proximité.

Garant des solidarités humaines et territoriales, le Département concentre les compétences et les agents publics capables de traiter les difficultés humaines et sociales

sur tout le territoire qu'il soit hyper-rural ou bien qu'il s'agisse de quartiers de grandes villes dans un souci d'équité de traitement. Les évolutions récentes pour les métropoles et l'ensemble des EPCI les orientent naturellement à porter des visions et des politiques exclusivement urbaines dans lesquelles la richesse produite par ces zones n'irrigue pas suffisamment les territoires dits périphériques.

Il n'y a pas trop de collectivités locales dans le pays et il convient de poursuivre plus encore la décentralisation. Les politiques doivent être conduites au plus près des citoyens et au bon niveau territorial. L'Etat pour sa part doit se concentrer sur les missions régaliennes : sécurité, armée, justice, éducation, santé et solidarité nationale. Cette nouvelle grande étape de la décentralisation est la condition à une meilleure compréhension du rôle de l'Etat et des collectivités en supprimant les doublons. L'impôt national doit financer les missions régaliennes et la solidarité nationale, l'impôt local doit financer, lui, les politiques locales.

Les services publics ont connu de profondes mutations ces dernières années. La numérisation et le déploiement du haut débit et du très haut débit ont modifié les rapports entre les usagers et la République. En effet, l'agent de l'Etat incarne la République dans les zones rurales, dans les quartiers. Le remplacement des agents par des bornes multiservices a désincarné le service public, a désincarné la présence de la République dans tous les territoires. Il est indispensable de réhumaniser les services publics. Cela contribuera à l'acceptation de la dépense inhérente.

Sur la présence des services, il semble nécessaire de faire appliquer réellement les implantations des directions régionales modifiées dans le cadre de l'application de la loi NOTRe. Enfin, il faut mettre un terme à la centralisation des services et des équipes sur un lieu géographique unique. La fermeture des gendarmeries et des trésoreries est en Haute-Vienne le bon exemple. Elles sont fermées les unes après les autres aux motifs qu'elles n'accueillent pas de public. Certes, mais leur présence physique ne peut se justifier uniquement par l'accueil du public. L'Etat doit faire œuvre d'aménagement du territoire en maintenant des équipes d'agents en zone rurale. A l'heure du numérique, il n'est nullement besoin de concentrer les équipes sur un lieu unique pour travailler en synergie. Il faut que l'Etat se déconcentre y compris à l'échelle départementale.

#### La fiscalité et les dépenses publiques :

Il faut redonner à l'impôt sa vertu redistributive et ses missions de financement des services publics et des infrastructures d'aménagement du territoire. C'est la condition indispensable pour rétablir le nécessaire consentement à l'impôt qui est parfois remis en cause.

Il convient de penser équitablement l'usage de l'impôt. Chaque citoyen est égal devant l'impôt. Pourtant les territoires dans lesquels ils résident ne le sont pas. Pourquoi certains ont-ils le droit à la grande vitesse et d'autres pas ? Pourquoi certains ont-ils le droit aux voies rapides publiques et d'autres pas ? Il faut remettre de l'égalité dans l'aménagement du territoire et l'usage des ressources mobilisées dans ce but.

De plus, il est indispensable de repenser en profondeur la fiscalité afin que chaque collectivité dispose en propre d'un impôt et que les Assemblées définissent chacune au regard des projets validés par les électeurs la façon du financement des services apportés. Chaque Assemblée doit aussi pouvoir librement définir le nombre d'agents qu'elle souhaite avoir pour conduire les politiques. Une strate, un impôt permettrait à nos concitoyens d'appréhender plus facilement son usage.

Une réforme en profondeur de l'Etat, comme évoqué précédemment, doit s'opérer. Supprimer les doublons est l'unique possibilité de conduire une politique de baisse de la fiscalité nationale.

## **DECISION**

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

### DECIDE

d'approuver les termes de la contribution au grand débat national.

17 Pour : M. ALLARD (délégation de vote à Mme LHOMME-LEOMENT), Mme AUPETIT-BERTHELEMOT (délégation de vote à M. LEBLOIS), M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

7 Contre : M. ARCHER, M. BOST, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS (délégation de vote à Mme JARDEL), Mme JARDEL, M. LEFORT.

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme  
Transmis au représentant de l'Etat  
le 5 mars 2019  
Affiché le 5 mars 2019  
Publié au RAA du Département le 15 mars 2019